

LOI N° 2003-11 DU 09 JUILLET 2003

Portant autorisation de ratification du protocole A/SP1/12/01 de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance additionnel au protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté,

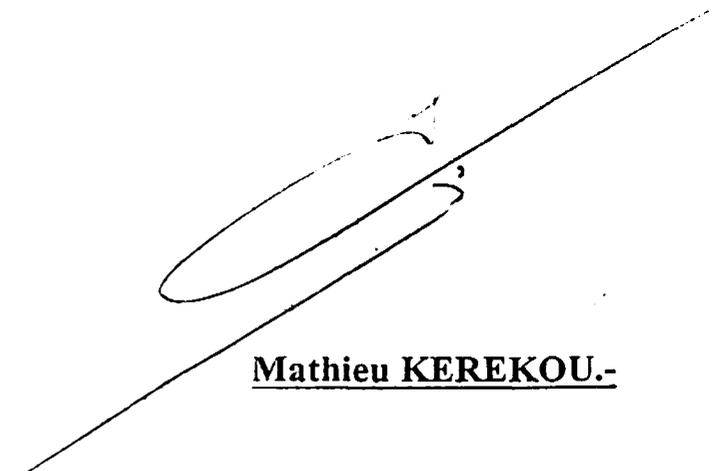
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, du protocole A/SP1/12/01 de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance additionnel au protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 09 juillet 2003,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

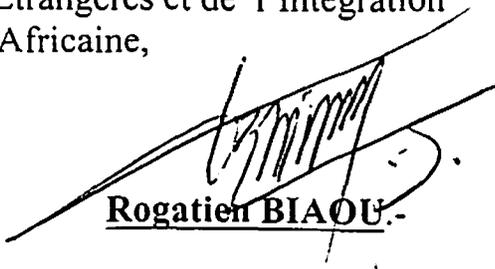


Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre chargé des Relations avec
les Institutions, la Société Civile
et les Béninois de l'Extérieur,


Alain F. ADIHOU.-

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de l'Intégration
Africaine,


Rogatien BIAOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MCRI-SCBE 4
MAEIA 4 AUTRES MINISTERES 19 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI
5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-
ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 JO 1.